

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Mai 2012**

### **Aménagement du Bourg - Avenant HELARY**

Le Maire informe l'assemblée que la commune de BOURBRIAC est autorisée par le Conseil Général, dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, à aménager sur le domaine public départemental les équipements suivants :

- réalisation de trottoirs granit
- réalisation de place de stationnement en bordure de la route départementale,
- réalisation de la couche de roulement sur la route départementale.

La couche de roulement sur la section de la R.D. 8 concernée sera réalisée par la Commune dans le cadre de travaux sur mandat et le Conseil Général prendra en charge les dépenses liées à ces travaux. Après examen par la commission d'appels d'offre, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise HELARY pour 64 825.76 € H.T. soit 77 531.61 € TTC.

### **Rue de l'Armor - Effacement des réseaux 2<sup>ème</sup> tranche**

Le Conseil décide de confier au Syndicat Départemental d'Electricité l'étude détaillée pour l'effacement des réseaux de la Rue de l'Armor ( 2<sup>ème</sup> tranche ).

### **Travaux raccordement électrique**

Le Maire informe l'assemblée que la reprise de l'armoire électrique qui dessert l'école élémentaire, la salle de sports et le bâtiment de Roudoué nécessite une remise aux normes urgente. Les devis sollicités n'étant pas parvenus en Mairie et afin de ne pas retarder le chantier le Conseil Municipal autorise le Maire à confier les travaux à l'entreprise qui présentera l'offre la mieux disante après examen et décision de la Commission d'appel d'offres.

### **Salle de judo et activité enfance de Roudoué**

Le Conseil Municipal décide de faire poser une porte « coupe feu 1 heure » obligatoire sur la chaufferie et autorise le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise METAYER pour un montant H.T de 1 884.48 € soit 2 253.84 € T.T.C

### **Extension du Local Associatif au boulodrome**

Le Conseil Municipal décide de confier à M Charles GEFFROY la mission d'établir le descriptif pour les travaux d'extension du local associatif situé au boulodrome rue d'Avaugour,

### **Acquisition de 3 Photocopieurs**

Quatre sociétés ont été consultées pour présenter une offre et les quatre propositions parvenues en Mairie ont été examinées par la commission d'appel d'offres. Le Conseil Municipal décide d'acquérir 3 photocopieurs auprès de la société DESK Bretagne de PLERIN conformément à la proposition du 11 mai 2012 :

Pour la Mairie :

SHARP MX 2310 U (23 ppm N&B - 23 ppm couleur) : 3 895 € H.T

Pour l'école maternelle :

SHARP MX M202 DSF (20 ppm N&B ) : 1 750 € H.T

Pour l'école élémentaire

SHARP MX 314 NSF (31 ppm N&B ) : 2 925 € H.T

### **Voie d'accès à la Salle des Forges**

Le Maire présente à l'assemblée les devis parvenus en Mairie concernant les travaux de voirie envisagés sur la voie d'accès à l'extension de la Salle des forges et l'aire de retournement. Le Conseil Municipal opte pour les travaux avec pose d'un caniveau type routier sur 15 mètres linéaires pour mieux caper les eaux de ruissellement et confie la réalisation des travaux à l'entreprise de M. Didier LOMBARDET conformément au devis présenté pour la somme de 12 919.08 € H.T avec la variante pour la pose de traverses bois pour épauler le talus de 1 038.50 € H.T ,

### **Assainissement : rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2011**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, impose par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil Municipal adopte le rapport 2011 qui sera transmis aux services préfectoraux.

### **Travaux S.D.E. sur Réseau d'Eclairage public**

Le Syndicat Départemental d'Electricité a procédé à l'étude du remplacement du câble d'éclairage public au niveau du foyer logement. Le coût total de l'opération (coût des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) est estimé à 2 900 € TTC et la participation de la Commune serait de 50 % du coût de l'opération soit 1 450 € TTC. Le Conseil Municipal approuve ce projet.

### **Création d'une servitude de passage**

Depuis la création du lotissement du Courjou, il s'avère que la parcelle propriété de M. et Mme Jean GUYOMARD et cadastrée à la section D sous le numéro 697 se trouve enclavée. Le Conseil Municipal décide en conséquence de créer sur la parcelle communale cadastrée à la section ZL N° 6 une servitude de passage de 5 mètres de large le long des parcelles ZL N° 7 et ZL N°142 depuis le chemin d'exploitation au profit des propriétaires de la parcelle D N° 697.

### **Subvention exceptionnelle**

Le Maire fait part à l'assemblée que l'inauguration des travaux d'aménagement de la Place du Bourg est prévue le samedi 23 juin sous la présidence de M. Edmond HERVE.

Le Centre Culturel Breton accepte de prendre en charge l'animation de l'inauguration cette manifestation avec le concours de diverses associations locales.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Centre Culturel Breton représentant les dépenses engagées pour animer cette journée.

### **Subvention Amicale laïque section « cyclos »**

La subvention demandée par l'amicale laïque section « cyclos » n'a pas, par oubli, été allouée lors de la réunion du 5 Avril 2012. Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 56 € à l'amicale laïque pour les 7 licenciés de la section « cyclos ».